

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS



ADDITIF N°001-2026/A/C-MAGA/SIGAMP

Le Maire de la Commune de Maga, Maître-d'ouvrage, porte à l'attention des potentiels soumissionnaires que les Avis d'Appel d'Offres National :

- DAO 001 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EM DE GUIRVIDIG DANS LA COMMUNE DE MAGA
- DAO 002 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP MOURBOUNA (LOT1) ET A L'EP BLAMATOKO-MOUSGOM (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE MAGA
- DAO 003 : TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP BLAMATOKO-ARABE (LOT1) ET D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE A L'EM BAGASSARE (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE MAGA,
- DAO 004 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH A MAGA-SUD (LOT1) ET A MOUGOU (LOT2) DANS LA COMMUNE DE MAGA

Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord **sont modifiés comme suit :**

Réf. consultation	Au lieu de	Modifié plutôt
002 et 003 - 2026/AONO /C-MAGA/ SIGAMP/ CIPM-BEC	• Allotissement L'AONO est subdivisé en deux lots : Lot 1 : construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP DE MOURBOUNA ; Lot 2 : construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP DE BLAMATOKO-MOUSGOM ; • Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de Maga auprès de la SIGAMP, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non-remboursable de 40 000 (quarante mille) francs CFA pour chaque lot payable à la Recette Municipale de la Commune de Maga. • 14.1- Critères éliminatoires • Offre financière a) Offre financière incomplète ; b) Pièces non conformes ; c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ; d) Absence d'un sous-détail de prix ; e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.	• Allotissement L'AONO est subdivisé en deux lots : Lot 1 : construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP DE MOURBOUNA ; Lot 2 : construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP DE BLAMATOKO-MOUSGOM ; (Nouveau) Nota bene : un même soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot. • Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres Le Dossier peut être obtenu à la Mairie de Maga auprès de la SIGAMP, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non-remboursable de 40 000 (quarante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Maga. • 14.1- Critères éliminatoires • Offre financière a) Offre financière incomplète ; b) Pièces non conformes ; c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

	REMISE DES OFFRES Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune de Maga, au plus tard le 14 mars 2026 à 11heures précises OUVERTURE DES PLIS L'ouverture des plis se fera en un temps : ouverture des pièces administratives, techniques et financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 14 mars 2026 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Maga. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable.	REMISE DES OFFRES Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune de Maga, au plus tard le 21 mars 2026 à 11 heures précises OUVERTURE DES PLIS L'ouverture des plis se fera en un temps : ouverture des pièces administratives, techniques et financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 21 mars 2026 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Maga. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable.
004-2026/ AONO/ C-MAGA /SIGAMP/CI PM-BEC	REMISE DES OFFRES Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune de Maga, au plus tard le 21 mars 2026 à 11heures précises OUVERTURE DES PLIS L'ouverture des plis se fera en un temps : ouverture des pièces administratives, techniques et financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 21 mars 2026 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Maga. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable. ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES Le dossier peut être obtenu auprès des services de la commission interne de passation des Marchés de la Commune de Maga dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non-remboursable de dix-mille (10 000) francsCFA payable à la recette municipale de Maga.	REMISE DES OFFRES Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Commune de Maga, au plus tard le 01 avril 2026 à 11 heures précises OUVERTURE DES PLIS L'ouverture des plis se fera en un temps : ouverture des pièces administratives, techniques et financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 01 avril 2026 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Maga. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable. ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES Le dossier peut être obtenu auprès de la SIGAMP de la Commune de Maga dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non-remboursable de dix-mille (20 000) francs CFA payable à la recette municipale de Maga.

RECEVABILITE DES OFFRES Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par CDEC d'un montant de cent soixante-dix mille (170 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. ATTRIBUTION DES LOTS Le présent marché est constitué d'un (01) lot unique. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été retenue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disant.	RECEVABILITE DES OFFRES Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par la CDEC d'un montant de cent soixante-dix mille (170 000) FCFA par lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. ATTRIBUTION DES LOTS Le présent marché est constitué de deux (02) lots. Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été retenue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disante.
--	--

En outre, il est rappelé aux potentiels soumissionnaires, l'obligation d'insertion de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt de dossier de catégorisation dans leurs offres.

Le reste sans changement.

Fait à Maga, le 12 mars 2026

Le Maire,
Maire d'ouvrage

COPIE:

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- PRESIDENT/ CIPM-CM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

